

Economie mauve pour une entreprise durable : Quel rôle pour les agences de notation extra-financière

الاقتصاد البنفسجي من أجل مؤسسة مستدامة: أي دور لوكالات التصنيف الغير مالية

Amal HAMHAMI*, Université Djillali Liabes - Sidi Bel Abbès, Laboratoire Management des entreprises, Algérie.

Ahmed SMAHI, Université de Tlemcen, Laboratoire MECAS, Algérie.

Date de réception : 01/08/2021 ; **Date de révision** : 31/10/2021 ; **date de publication**: 31/12/2021

Résumé

L'économie mauve est un modèle élaboré en Europe, à partir du principe selon lequel la culture peut servir à concilier développement économique, responsabilité sociale et environnementale et durabilité. Cette contribution tente de cerner les contours de ce nouveau modèle et d'en évaluer l'ancrage possible au sein des entreprises notamment après l'apparition des organismes de notation extra-financières à l'échelle mondiale.

Cette étude, basée sur une approche analytique de données secondaires, suggère que l'économie mauve permet de valoriser le développement et l'enrichissement de l'environnement culturel et d'intégrer une dimension culturelle aux politiques de développement durable. L'étude affirme, entre autre, que les agences de notation extra-financière jouent un rôle déterminant dans la croissance durable et responsable des entreprises et des économies.

Mots clés : économie mauve; investissement socialement responsable; développement durable; agences de notation extra-financière.

Codes de classification Jel: A13, Q01, Z1, Z10.

Abstract

The purple economy is a model developed in Europe, based on the principle that culture can be used to reconcile economic development, social and environmental responsibility and sustainability. This contribution attempts to identify the contours of this new model and to assess its possible anchoring within companies, especially after the emergence of extra-financial rating organizations in the world. This study, based on a secondary data analytical approach, suggests that the purple economy should allow to promote the development and enrichment of the cultural environment and to integrate a cultural dimension into sustainable development policies. The study further asserts that extra-financial rating agencies play a decisive role in the sustainable and responsible growth of businesses and economies.

Keywords : purple economy; socially responsible investment; sustainable development; extra-financial rating agencies.

Jel Classification Codes : A13, Q01, Z1, Z10.

* Auteur correspondant, ahamhami83@yahoo.fr

I- Introduction

La mondialisation connaît une nouvelle phase qui oblige à regarder différemment le fait culturel et à repenser la relation entre culture et économie. Le mode de croissance de ces dernières années n'est plus adapté à la configuration du monde globalisé et n'est plus durablement envisageable. Le modèle de croissance sans culture aboutit à une standardisation des produits, à un appauvrissement des contenus et à un gaspillage des ressources.

L'apparition de la notion d'économie de la culture a permis d'inclure la sphère culturelle dans l'économie, de lui donner une certaine envergure. Cependant, elle ne suffit plus à décrire la réalité d'un monde où la culture est réduite à un simple secteur. Il apparaît donc nécessaire aujourd'hui que la culture se manifeste progressivement dans l'ensemble des activités humaines et économiques.

Dans ce sens, l'économie mauve répond, d'une part, au besoin des entreprises d'innover et de se démarquer de leurs concurrents, et d'autre part, à la volonté de certains États d'œuvrer en faveur de la diversité culturelle tout en conciliant culture et développement économique durable. Ce concept ouvre la voie à de multiples possibilités pour les administrations publiques ainsi que pour les milieux d'affaires.

De plus, l'économie mauve a été perçue dans une perspective de durabilité qui vise à ménager les ressources environnementales et naturelles. Ainsi, pourquoi ne pas utiliser la culture comme vecteur de créativité et de création de richesses? Comment la culture pourrait-elle être un levier qui permettrait de relancer la croissance économique des pays? Et quel est le rôle des agences de notation extra-financière dans la croissance durable et responsable des entreprises? Ce sont les principales questions à lesquelles nous tenterons de répondre à travers cette contribution.

Cette étude commence par un aperçu sur la dimension historique de l'apparition de la notion d'économie mauve. Nous présenterons par la suite les fondements du concept d'économie mauve tout en étalant ses rapports avec les concepts de la responsabilité sociale et environnementale, du développement durable et de la diversité culturelle. La deuxième partie de cette étude s'intéresse aux organismes de notation extra-financière comme modèle permettant d'assurer l'application de cette économie mauve au sein de la sphère économique.

II- Apparition de la notion d'économie mauve

Depuis des dizaines d'années, le rapport de la culture à l'économie se mesure à travers l'évaluation de la contribution des arts et des industries culturelles au développement d'une économie, ce qu'on appelle « économie de la culture ». Ce domaine de l'analyse économique sert à évaluer l'impact économique ou sociétal des biens et services culturels. Quelques illustres économistes tels que Adam Smith, David Ricardo, John Maynard Keynes et d'autres, se sont intéressés à la contribution de la culture à la richesse des sociétés (Throsby, 1994). Toutefois, le point de départ de l'analyse économique de la culture de l'ère contemporaine a été marqué par l'ouvrage de William J. Baumol (1966).

Si, aujourd'hui, l'évaluation de l'apport des industries culturelles à l'économie est indispensable, il n'en a pas toujours été ainsi. Les premières recherches s'intéressaient à la culture en considérant que l'industrie culturelle relevait davantage de l'économie industrielle. C'est grâce aux revenus et aux emplois générés par leurs activités, que les industries culturelles ont fait leur entrée dans la branche de l'économie de la culture. D'un point de vue économique, les industries culturelles telles que celles du livre ou du cinéma, véhiculent des œuvres reproductibles contrairement aux secteurs du spectacle et de l'art muséal d'où sont issues des œuvres uniques (Benhamou, 2003).

Le terme d'économie mauve est apparu en France en 2011 à l'occasion du manifeste publié dans *Le Monde.fr*. Parmi les signataires figurent l'association Diversum qui organisa à Paris

en 2011, le premier Forum international de l'économie mauve, sous le patronage de l'UNESCO, du Parlement européen et de la Commission européenne.

En 2013, les conclusions du premier groupe de travail interinstitutionnel sur l'économie mauve ont été publiées, réunissant des membres de l'UNESCO, de l'OCDE, de l'Organisation internationale de la Francophonie, des ministères français, de la société civile et des entreprises. Le rapport souligne l'impact de la culturalisation sur l'économie avec des incidences sur la formation et l'emploi. Le rapport fait la distinction entre emplois mauves et professions mauvifiantes. Ces dernières sont appelées à se transformer sous l'effet de la culturalisation (comme les fonctions ressources humaines ou les fonctions marketing ou communication) alors que les premiers sont directement liés à l'environnement culturel par leur nature (comme les urbanistes et aménageurs) (Al Hassan et al., 2013).

Un autre document de référence paru en juin 2017 (Bédier et al., 2017) évoque différents aspects de l'environnement humain où l'économique est susceptible de produire des bénéfices culturels : apprentissages, architecture, artistique, couleurs, éthique, imaginaire, patrimoine, savoir-être, etc. (Gagnon, 2012).

La mondialisation a favorisé le lancement de ces industries par la libéralisation des échanges et la promotion des nouvelles technologies. De ce fait, les revenus en découlant se sont augmenté d'où l'intérêt des gouvernements à soutenir toutes les entreprises culturelles à travers leurs politiques publiques.

L'intervention des États dans le domaine culturel se présente sous plusieurs formes et vise différents objectifs. La réglementation sur les droits d'auteurs en est un exemple, puisqu'elle cherche à corriger l'inaptitude du marché à rémunérer équitablement le travail d'un artiste ou d'un chercheur. Les États peuvent aussi soutenir financièrement le secteur culturel par des subventions, des avantages fiscaux ou d'autres mesures visant à stimuler les dépenses d'emplois (Gagnon, 2012).

III- Fondements du concept d'économie mauve

Le rapport de la culture à l'économie se mesure depuis longtemps par la contribution des industries culturelles, des arts et des artistes aux PIB des États (Arts Council England, 2012).

L'économie mauve est une nouvelle alliance entre la culture et l'économie. L'économie mauve reflète l'interaction dynamique entre ces deux activités, dans la mesure où toute économie incorpore des composants culturels dans ses processus, ses productions et son mode d'organisation et rétroagit sur l'environnement culturel en y laissant son empreinte (Gagnon, 2012).

Dans la perspective d'enrichir la diversité culturelle, l'économie mauve assure une capacité d'humaniser la mondialisation et de créer une nouvelle croissance basée sur des fondements éthiques, culturels et durables tout en favorisant les dimensions sociales et environnementales qui représentent les principaux piliers du développement durables.

III.1. Economie mauve et responsabilité sociale et environnementale

L'articulation dynamique entre la culture et l'économie invite à voir dans la culturalisation une voie d'opportunités et de responsabilités. Avec l'économie verte qui intègre les données environnementales, l'économie sociale qui intègre la dimension sociale et l'économie mauve qui intègre l'empreinte culturelle, se constitue un troisième pilier de la transition qui mène vers un au-delà de la croissance purement quantitative (Gagnon, 2012).

Pour savoir si un agent enrichit ou appauvrit la diversité culturelle, et pour apprécier si de son action, résulte une empreinte culturelle positive ou négative, il convient d'analyser toutes les

étapes des processus de production et de consommation (acquisition puis transformation des éléments d'entrée jusqu'à leur consommation).

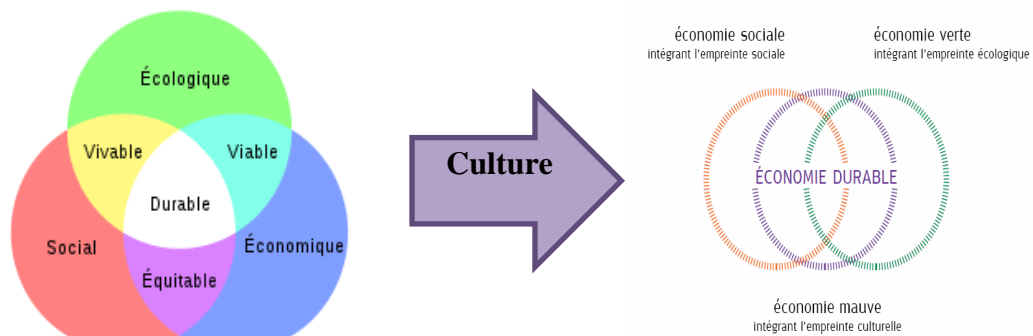
Il paraît nécessaire de distinguer selon qu'une activité économique s'applique à un ou plusieurs territoires ou selon qu'elle est mondiale et non territorialisée. Si l'activité est locale, elle génère une externalité positive lors qu'elle enrichit la diversité culturelle du territoire considéré. Si elle est mondiale, elle génère une externalité positive lorsqu'elle enrichit globalement la diversité culturelle de tous les territoires considérés en favorisant des flux d'échanges. C'est ainsi qu'une activité d'un rayonnement local génère une externalité culturelle positive par le recours à des matériaux extraits, cultivés et / ou transformés localement (Al Hassan et al., 2013). Ce principe de proportionnalité par rapport au territoire offre une complémentarité évidente avec l'économie verte.

III.2. Economie mauve et développement durable

L'économie mauve relève de l'immatériel, elle est transversale et peu consommatrice de ressources naturelles. Ces caractéristiques font de la dimension culturelle un véritable enjeu de développement durable. En revanche, c'est d'une croissance économique dont il est question. La crise économique et financière de 2008, dont plusieurs États se relèvent progressivement, a donné lieu à de multiples réflexions sur les moyens de relancer la croissance économique. Les tenants de l'économie mauve pensent que la culture est un levier de développement économique qui répond aux principes de la durabilité. De ce fait, l'économie mauve place la culture comme un pôle du développement durable.

La figure suivante illustre les liens entre les trois piliers qui constituent le développement durable (environnement, social et économie) ainsi que l'apport de la culture à l'économie durable.

Figure (1) : L'apport de la culture à l'économie durable



Source : Réalisée par les auteurs d'après la littérature

Le culturel représente un enjeu à part entière du développement durable depuis le départ et est lié à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En effet, cette RSE prend ses premières sources dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par les Nations unies en 1966.

L'économie mauve souligne la présence d'externalités, l'environnement culturel dans lequel les agents puisent et sur lequel ils laissent en retour leur empreinte est un bien commun (Villemure, 2019). Cet enjeu représente une composante du développement durable, à côté des préoccupations liées à l'environnement naturel (économie verte) et de celles liées à l'environnement social (économie sociale). La complémentarité entre les volets de l'économie durable a été réaffirmée lors d'un appel publié en 2015 par Le Monde Économie à l'approche de la 21e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

Le phénomène de culturalisation de l'économie constitue une nouvelle dimension de fond. Une économie culturalisée représente un potentiel de croissance. Elle repose sur des bases largement immatérielles et s'accorde ainsi avec l'impératif de sobriété auquel l'économie est maintenant confrontée, pour des raisons essentiellement écologiques (Wackernagel et William, 1999).

La croissance liée à la culturalisation appelle à une stratégie d'ensemble. Pour les entreprises, il faudrait identifier clairement les facteurs reposant sur les phénomènes de la culturalisation et cela à tous les niveaux de production. En outre, il s'agit d'être en mesure d'évaluer objectivement l'apport de l'entreprise à l'enrichissement de la diversité culturelle (Le Journal des Arts, 2011).

Les pouvoirs publics, de leur part, doivent au tout début, adapter le système éducatif afin de renforcer l'acquisition des compétences requises par la transition mauve. Ils doivent, d'une part, assurer l'observation et le pilotage de la culturalisation, et de l'autre part, favoriser le recours à des mécanismes incitatifs tel que l'aide au financement de la transition ou encore la valorisation des bonnes pratiques... (Al Hassan et al., 2013).

Les institutions internationales (notamment l'UNESCO, l'OCDE...) devraient contribuer à cette transition mauve et renforcer les liens entre l'économique, le culturel et le bien-être durable.

III.3. Economie mauve et diversité culturelle

La culture est un environnement, c'est dans cet environnement que les agents économiques puisent et sur lequel ils laissent une empreinte culturelle. L'empreinte culturelle représente l'ensemble des externalités, positives ou négatives, générées sur l'environnement culturel par l'action d'un agent. Ces externalités sont liées à la production ou à la consommation.

L'externalité est l'effet externe qui désigne une situation dans laquelle l'action d'un agent économique impacte, sans que cela soit le but de l'agent, sur la situation d'autres agents qui ne sont pas parties prenantes, ils n'ont donc pas été consultés et n'ont reçu, si l'influence est négative, ni versé, si elle est positive, aucune compensation (Baltà Portolés & Elna Roig, 2011).

L'empreinte culturelle d'une activité économique est positive si elle enrichit la diversité culturelle. C'est sur ces bases que la diversité culturelle peut être reconnue comme un principe actif d'innovation, d'adaptation et de croissance équilibrée (Pflieger, 2011). L'empreinte culturelle est souvent marquée par plusieurs emplois et professions qui jouent un rôle important dans le principe de la diversité culturelle.

- **Exemples de professions mauves :**

Plusieurs métiers existants sont liés par leur objet à l'environnement culturel. Ce sont des emplois mauves, en mesure de contribuer à l'avènement d'une économie culturalisée.

Ce sont en particulier : les enseignants et chercheurs en sciences humaines et sociales, les professions du tourisme et les aménageurs et urbanistes.

Les enseignants et chercheurs en sciences humaines et sociales s'intéressent et expliquent les transformations contemporaines et en particulier le phénomène de culturalisation.

Les aménageurs et urbanistes sont amenés à répondre aux aspirations diverses des groupes humains, à respecter les formes auxquelles ces groupes sont habitués, à les réinterpréter et à les moderniser.

Les professions du tourisme ont appris quant à elles depuis longtemps à valoriser les cultures locales, leurs particularités, leur architecture... (Al Hassan et al., 2013).

- **Exemples de professions mauvifiantes :**

Pour ces métiers, l'environnement culturel n'est pas une finalité principale mais, ils peuvent contribuer à la transition vers une économie mauve.

Ce sont des professions qui contribuent à faciliter la prise en compte par les entreprises et les collectivités des spécificités culturelles. Cela concerne en particulier les fonctions qui se chargent des relations au sein de l'entreprise tel que le service des ressources humaines, ou bien les relations de l'entreprise avec ses clients et fournisseurs tels que le service commercial, marketing et communication et le service des achats, pour faciliter à l'entreprise l'adaptation aux habitudes et aux traditions locales (Al Hassan et al., 2013).

Dans cette perspective, cette période de transition vers une économie mauve et durable, a été marquée par l'apparition des agences de notation extra-financière qui s'intéressent à l'évaluation de l'empreinte environnementale, sociale et culturelle des entreprises.

Avant d'aborder le rôle des agences de notation extra-financière, nous présentons un aperçu sur les agences de notation financière, le processus et les systèmes de notation, ainsi que l'impact et les limites de ces agences purement financières.

IV- Les agences de notation financière

IV.1. Qu'est-ce qu'une agence de notation financière ?

Les agences de notation sont des sociétés indépendantes dont le rôle est de mesurer le risque de défaut d'un emprunteur sur ses dettes financières (appelé aussi sa *signature*). Les emprunteurs peuvent être des entreprises privées ou publiques ou bien des États ou des collectivités.

Depuis les années 1980, les agences de notation représentent un indice de référence pour les émetteurs et pour les investisseurs. Leur notation influence le comportement des investisseurs institutionnels et sont les décideurs indirects de l'avenir des entreprises notées et des États.

Les trois grandes agences mondiales de notation financière ont été créées comme suit : **Standard & Poor's** en 1868, **Moody's** en 1908 et **Fitch Ratings** en 1913.

Il existe d'autres agences de notation financière qui sont spécialisées dans certains marchés, telles que DBRS, Dagong, ICRA (Investment Information and Credit Rating Agency of India), MicroRate (notation de micro-crédits), etc. En 2013, ARC Ratings World Partners se constitue du groupe CPR Portugal, CARE Rating Inde, GCR Afrique du Sud, MARC Malaisie et SR Rating Brésil.

Les notations attribuées par les agences ne constituent pas des recommandations d'achat ou de vente de titres, leur mission est d'évaluer l'estimation du risque à un instant donné.

IV.2. Le processus de notation

Pendant des décennies, les agences de notation étaient financées par les investisseurs qui payaient pour obtenir les notes des émetteurs. L'émetteur qui souhaite être noté rémunère l'agence pour ses services. Si la notation est sollicitée, la note est accordée après collecte des informations auprès de l'émetteur et des entretiens avec ce dernier. Une fois l'analyse faite, l'émetteur peut demander la décision du comité et la décision finale se traduit par un communiqué de presse relativement synthétique. Tandis que les notations non sollicitées s'appuient sur des informations publiques.

Les critères de notations sont disponibles sur les sites de Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's (voir tableau ci-dessous). Ils englobent les informations communiquées par l'émetteur, les données macro-économiques et l'expérience du secteur.

IV.3. Les systèmes de notation

Généralement, le système de notation diffère d'une agence à une autre, mais un consensus est établi sur les notes allant de A à D, A étant la meilleure note, et sont composées d'échelons intermédiaires. Un émetteur noté AAA ou Aaa présente un risque de faillite de

Economie mauve pour une entreprise durable : Quel rôle pour les agences de notation extra-financière

0,05%, cela veut dire que plus la note de l'émetteur est élevée, plus son risque de faillite est faible dans les années à venir. Cependant, un investissement est jugé spéculatif lorsqu'il s'adosse à un titre de dette émis par une entreprise notée BB ou moins.

Tableau (1) : Tableau de notation de Standard and Poor's, Moody's et Fitch Ratings

Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings	Appréciations
Aaa	AAA	AAA	« Prime ». Sécurité optimale
Aa1	AA+	AA+	High Grade. Qualité Haute
Aa2	AA	AA	
Aa3	AA-	AA-	
A1	A+	A+	Upper Medium Grade. Qualité Moyenne
A2	A	A	
A3	A-	A-	
Baa1	BBB+	BBB+	Lower Medium Grade. Qualité Moyenne inférieure
Baa2	BBB	BBB	
Baa3	BBB-	BBB-	
Ba1	BB+	BB+	Non Investment Grade. Spéculatif
Ba2	BB	BB	
Ba3	BB-	BB-	
B1	B+	B+	Hautement spéculatif
B2	B	B	
B3	B-	B-	
Caa	CCC+	CCC	Risque substantiel. Ne pourra respecter ses engagements que dans des conditions économiques favorables
Ca	CCC		Extrêmement spéculatif
C	CCC-		En retard de paiement, peut être en défaut
/	D	DDD	En défaut

Source : RSE Pro, 2012.

De manière générale, on considère que pour les scores allant du AAA au A les investissements sont sécurisés, du BBB au B ils sont considérés comme spéculatifs, du CCC au C l'entreprise est en risque de défaut, et une notation du DDD au D signifie une situation de faillite de l'emprunteur.

IV.4. Impact de la notation

Si la notation n'a pas pour but d'impacter les marchés boursiers, dans la réalité, une dégradation d'une note est systématiquement suivie d'une baisse du cours du titre visé. Les investisseurs sont très attentifs aux notations (baisse ou augmentation de la note, émetteur sous surveillance...) et modifient leur attitude de placement en fonction de ces ratings.

Une entreprise notée AAA ou Aaa, obtiendra des taux d'intérêts plus faibles que ceux d'une entreprise située dans la catégorie spéculative. Un investisseur institutionnel imposera des taux d'intérêts plus élevés à une entreprise, un État ou une collectivité qui a un mauvais score, compte tenu du risque plus grand. Il devient ainsi difficile pour un émetteur défaillant de boucler une émission d'obligations. De plus, la différence de niveaux entre les taux d'intérêt d'un émetteur noté AAA ou moins constitue la prime de risque.

IV.5. Les limites des agences de notation

Les agences de notation sont soumises à des conflits d'intérêt qui réduisent leur fiabilité depuis quelques années pour les raisons suivantes :

- les émetteurs payent les agences de notation pour être notées : les agences de notation sont donc dépendantes de leurs émetteurs et la rémunération fournie par les émetteurs leur est indispensable pour la publication de leurs notes.
- association des activités de conseil et de notation : l'agence n'intervient pas seulement comme évaluateur d'une entreprise déjà existante, elle conseille également les opérations en cours de montage. Elle fait partie donc du processus qui constitue le produit.

Les agences de notation peinent à évaluer correctement certaines opérations financières de plus en plus complexes et entravent la fiabilité des notations comme dans le cas de Vivendi Universal, qui faisait faillite deux semaines après avoir été marqué AAA.

Au cœur de la bulle internet, 90 % des notes attribuées étaient positives et incitaient à l'achat, au mépris de l'endettement considérable des sociétés de l'ère informatique (Worldcom : 29,3 milliards de dollars, Global Crossing : 12,4 milliards de dollars). Ce n'est qu'à partir de juin 2002, alors que les indices boursiers avaient déjà perdu près de 40 % en deux ans au niveau mondial, que les agences ont commencé à baisser leurs notes des entreprises cotées sur les bourses mondiales.

Toutefois, les agences de notation n'ont anticipé aucune des crises financières malgré les dettes considérables impliquées. Pendant la crise mexicaine, qui débutait fin 1994, Standard & Poor's n'a abaissé leur rating qu'en février de l'année suivante, tandis que Moody's ne changeait pas son appréciation. Et elles n'ont pas non plus vu arriver la crise asiatique de 1997. Au contraire, par leurs décisions, elles ont accentué les difficultés (Brésil en 1999, Argentine en 2001).

Alors que les agences de notation de crédit sont devenues des acteurs très présents dans le mouvement de libéralisation des marchés financiers et le processus de mondialisation, une autre forme d'entité a vu le jour ces dernières années pour y voir clair sur les efforts des entreprises sur le plan environnemental et social, et aussi sur les questions de gouvernance et les aspects éthiques et culturels : l'agence de notation extra-financière dédiée à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à l'investissement socialement responsable (ISR).

V- La notation extra-financière pour une économie mauve

La conscience, à l'échelle mondiale, d'un environnement culturel partagé invite à mieux reconnaître les effets de l'interaction entre économie et culture, c'est dans cette perspective que se sont apparus les organismes de notation extra-financière qui accordent un intérêt particulier à la mesure de l'empreinte culturelle qu'exercent les groupes et les individus.

L'agence de notation extra-financière est une entité qui évalue et présente des données liées à l'ISR. La préoccupation croissante des investisseurs à l'égard des questions environnementales, sociales et culturelles a fait se multiplier ces agences au cours des dernières années. L'activité principale de ces agences est ainsi, de fournir à leurs clients une évaluation des performances en matière de responsabilité sociale des entreprises.

V.1. Qu'est-ce qu'une agence de notation extra-financière ?

Depuis le début des années 2000, ces nouveaux types d'agences de notation se sont développés en-dehors du domaine financier et s'attachent à évaluer, au-delà de leurs

performances économiques, les pratiques des entreprises, d'émetteurs publics comme les banques et des États sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

À ce jour, il n'existe pas de référentiel commun qui fasse autorité, donc, les critères d'évaluation ne sont pas standardisés. Mais les agences s'appuient sur les conventions internationales, comme le Standard Ethics qui reprend les recommandations de l'ONU, de l'OCDE et de l'Union Européenne.

Ce sont les investisseurs et non les émetteurs de titres qui rémunèrent ces agences, ce qui limite les risques de conflits d'intérêts, bien que les entreprises puissent tout de même demander une notation sollicitée « Solicited Sustainability Rating SSR » (par exemple, le cas de Standard Ethics, une agence européenne qui se trouve à Londres et à Bruxelles).

Les notations extra-financières peuvent collaborer pour les fonds de l'ISR qui adoptent des critères extra-financiers dans leurs choix d'investissement avant d'intégrer des entreprises à leur portefeuille.

Les plus grande agences de notation extra-financière se trouvent en Europe, à la différence des agences de notation financière. Cependant, les deux principales agences du « Big Three » des agences de notation financière, Moody's et Standard & Poor's, ont décidé d'investir dans ce secteur en pleine expansion. Moody's, de sa part, a intégré les risques ESG dans son système de notation crédit et a développé un système spécifique centré sur des « green bonds ». Standard & Poor's, quant à elle, a racheté le britannique Trucost spécialisé dans les critères environnementaux, et propose aux investisseurs plus de 150 indices « S&P Dow Jones » qui sont élaborés en intégrant des paramètres ESG.

V.2. Objectifs de la notation extra-financière

Les notations extra-financières sont généralement demandées par des investisseurs qui souhaitent estimer la responsabilité sociétale d'une entreprise avant de l'intégrer à leur portefeuille. Le développement de l'ISR a fait croître le besoin de notation extra-financière.

Les fonds ISR intègrent dans leurs décisions de placement des critères extra-financiers en plus des critères de performances économiques. Exemples de critères extra-financiers : l'adoption d'un code de conduite, la contribution à l'amélioration de la santé publique, la valorisation de la formation professionnelle, la mise en place d'une politique de protection de l'environnement, l'amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, etc.

De plus en plus, les sociétés évaluent et communiquent sur leurs performances sociales et environnementales (Chelli et Gendron, 2015). La notation extra-financière peut être demandée par une entreprise qui voudrait connaître son positionnement en termes de responsabilité sociétale.

V.3. Les grandes agences de notation extra-financière dans le monde

Les principales agences de notation extra-financières dans le monde sont : EIRIS (Ethical Investment Research Services) ; Scoris ; Rthibel ; Siris ; KLD ; GES

Investment ; Avanzi ; CAER ; Vigeo ; Ethifinance ; Oekom Research ; God Bankers ; SERM ; Centre Info ; CoreRatings ; Trucost ; Ethical Screening ; Innovest...

Parmi ces agences, les plus importantes sont : Core Ratings, Eiris, Trucost au Royaume-Uni, CAER en Australie et Nouvelle-Zélande, Vigeo et Ethifinance en France, Innovest et KLD aux États-Unis...

Ces agences ont vu le jour à la fin des années 90 et le début des années 2000 et comptent aujourd'hui une trentaine d'agences localisées en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

À l'international, des agences ont fait des partenariats avec les sociétés productrices d'indices boursiers comme FTSE Group ou Dow Jones, cela leur permet de créer d'autres indices

boursiers qui prennent en compte des critères sociaux et environnementaux. Le DJSI (Dow Jones Sustainability Indices) par exemple, est construit à partir de notes établies par un évaluateur suisse et prend en compte ces critères de sélection. La principale agence de notation en France est Vigeo, son indice boursier est l'ASPI Eurozone.

Certaines de ces agences se spécialisent dans un domaine spécifique. Par exemple, Trucost au Royaume-Uni se concentre sur la dimension environnementale ; Ethifinance en France ne prend en compte que les petites et moyennes entreprises ; Vigeo mesure le niveau de la gestion responsable sur les critères sociaux et environnementaux des entreprises privées et publiques.

Les agences n'appliquent pas les mêmes critères dans leurs notations, mais on peut trouver des domaines communs tels que la politique de ressources humaines ; les relations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants ; le respect de l'environnement ; la gouvernance d'entreprise... Certains critères sont considérés comme des critères d'exclusion.

Les agences de notation excluent de leurs analyses les entreprises qui sont dans des secteurs d'activité tels que le tabac, l'alcool, le jeu, l'armement, etc. Sont aussi exclues les entreprises qui font travailler des enfants et celles qui font les tests sur animaux, etc. Ces critères peuvent être variables d'un pays à un autre et d'une culture à une autre.

V.4. Les processus de notation extra-financière

Par faute de méthodologie standard pour effectuer la notation, les agences développent leurs propres indicateurs, à partir d'une sélection d'inputs et de données. Toutefois, le processus d'obtention de ces inputs diffère rarement. Les agences de notation extra-financière s'appuient dans leur évaluation, sur des documents publics obligatoires (bilan social, liasses fiscales...), sur des entretiens, des questionnaires envoyés aux entreprises, et des rencontres avec la direction et l'environnement direct de l'entreprise et ses parties prenantes (syndicats, ONG, fournisseurs, clients, organisations gouvernementales, etc.) et les médias sur la base des questionnaires.

Par ailleurs, elles organisent des rencontres avec les employés et le management, qui ont pour objectif de déterminer :

- les mesures de prévention prises par l'entreprise pour limiter les risques liés aux thématiques ESG,
- le niveau d'application des normes internationales et des meilleures pratiques ESG,
- la performance tant quantitative que qualitative des initiatives prises par l'entreprise (comme l'empreinte carbone).

Certaines agences extra-financières reprennent le système de notation par lettres et signes + ou – des agences de notation financière. Par exemple : l'agence de notation BMJ Ratings propose des notations extra-financières de DDD à AAA agrémentées de signes + ou – selon la tendance prise par la société. Tandis que l'agence Vigeo, utilise des signes, de ++ pour les meilleures entreprises à -- pour les entreprises qui ne font pas d'effort.

- **Les indices boursiers éthiques :**

Les indices éthiques sont des indices qui prennent en compte les considérations environnementales et sociales des entreprises. Un bon indice éthique est signe d'une forte responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise.

Tableau (2) : Les principaux indices éthiques en Europe

Nom de l'indice	Date de création	Agence de notation extra-financière	Nombre de valeurs
ASPI Eurozone (Advanced Sustainable Performance Indice)	juin 2001	Vigeo (France)	120
DJSI Stoxx (Dow Jones Sustainability Index)	octobre 2001	SAM (Suisse)	300
ESI (Ethibel Sustainability Index)	juin 2001	Ethibel (Belgique)	200
FTSE4Good (Financial Times Stock Exchange)	juillet 2001	Eiris (Royaume-Uni)	305

Source : RSE Pro, 2012.

Sont exclues de ces indices les entreprises qui ont trait à l'alcool, au tabac, à l'armement, au nucléaire... Ces exclusions peuvent toutefois différer selon le pays d'origine de l'agence.

V.5. Les critères ESG sur lesquels se base la notation extra-financière

Les agences de notation sociale et environnementale n'évaluent pas la capacité d'une entreprise à rembourser sa dette, comme le font les agences de notation financière traditionnelles. Leur but est de mesurer le potentiel de l'entreprise à créer de la valeur durablement. Pour cela, elles intègrent trois critères :

- **Le critère environnemental** : il mesure toutes les initiatives prises par l'entreprise pour limiter son impact environnemental et pour effectuer sa transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables.
- **Le critère social** : il étudie le climat social au sein de l'entreprise. Il est question de respect de la diversité culturelle, des droits de l'homme, et de l'amélioration des conditions de travail.
- **Le critère de gouvernance** : il se concentre principalement sur la transparence autour de la rémunération des dirigeants, de l'organisation des pouvoirs, des droits des actionnaires minoritaires, etc. (Bompard, 2018).

Par conséquent, l'évaluation extra-financière vise le long terme, elle est plus durable que l'évaluation financière classique. Elle analyse les processus de transformation internes aux entreprises plutôt que la gestion de son endettement.

V.6. Rôle des agences de notation sociale et environnementale dans l'économie mauve et durable

L'arrivée des agences de notation extra-financière est corrélée avec la part de plus en plus importante que prend l'ISR. Les premiers ISR peuvent être trouvés dans les années 20. Mais ce n'est que dans les années 70 que l'ISR va prendre une nouvelle forme, excluant par exemple de certains fonds, des entreprises n'ayant aucune préoccupation morale ou culturelle. Les catastrophes vécues ont poussé dans le sens de l'ISR (telles que Exxon Valdez ou Bhopal), faisant surgir des préoccupations croissantes des investisseurs à l'égard des questions environnementales (RSE Pro, 2012). Ce besoin important d'informations a fait que les agences de notation extra-financière se sont imposées dans la scène mondiale.

Devant cet intérêt croissant des investisseurs pour les placements socialement responsables, les agences traditionnelles de la notation financière ont décidé de mettre en place ces critères extra-financiers. Standard & Poor, a racheté en 2016 le britannique Trucost qui est une agence

de notation spécialisée dans l'étude de l'impact environnemental. Standard & Poor considère le retard dans l'intégration des politiques de développement durable parmi les risques qui peuvent affecter à long terme la santé financière de l'entreprise.

Le Royaume-Uni compte le plus grand nombre d'agences extra-financières. CoreRatings, Eiris ou encore Trucost sont parmi les acteurs les plus importants au niveau mondial. EIRIS, par exemple, propose des données qui peuvent être intégrées dans les processus d'analyse et de gestion de manière facile et flexible, et offre une réelle expertise sur les questions ESG, permettant aux investisseurs d'identifier les meilleures pratiques dans ces domaines, les zones de risque et les questions pertinentes pour chaque secteur d'activité (RSE Pro, 2012). Bien que d'origine Londonienne, Eiris possède des bureaux dans plusieurs pays, mais surtout des partenaires comprenant d'autres agences de notation situées à travers le monde : Ecodes (Espagne) ; CAER (Australie et Nouvelle Zélande) ; EthiFinance (France) ; KOCSR (Corée du Sud) et imug (Allemagne). Le Royaume-Uni possède aussi d'autres organismes de notation tels que Serm et Ethical Screening, ou encore le cabinet de conseil en investissement PIRC.

Après l'Angleterre, les Etats-Unis hébergent les agences les plus renommées (Innovest et KLD). Innovest, le leader mondial de la notation sociale et environnementale a ouvert un bureau à Paris en 2002. Innovest se distingue grâce à la création d'un modèle mathématique appelé EcoValue qui permet de calculer une valeur alpha (c'est la plus-value économique générée par la prise en compte de facteurs de développement durable). Selon le courrier de Pierre Trevet, directeur général d'Innovest France, dans le Journal du Net en 2003 : « Une bonne gestion du développement durable donne aux entreprises un avantage compétitif « social license to operate » sous forme d'une légitimité auprès de la société civile, acceptation locale,... et une grande capacité à identifier les difficultés à venir. Ainsi, les entreprises ayant une grande performance de développement durable ont plus de facilités à s'ouvrir à de nouveaux marchés, bénéficient d'une meilleure image de marque, une forte différenciation de leurs produits, et jouissent d'une plus haute fidélisation de leurs clients » (RSE Pro, 2012).

Outre Innovest, d'autres acteurs se partagent le marché français de notation extra-financière, Vigeo, BMJ CoreRatings et Ethifinance. Vigeo qui est la première agence de notation extra-financière en Europe, a lancé la branche « rating » qui évalue la performance des entreprises en matière de responsabilité sociétale. Ses services de recherche sont utilisés par une centaine d'investisseurs dans le monde. Récemment, Vigeo « rating » s'est vue complétée par une branche « entreprise », qui propose des audits en responsabilité sociétale.

Les investisseurs s'appuient sur le travail des agences de notation extra-financière. L'objectif est de s'assurer que l'entreprise sur laquelle ils parient ne privilégie pas une stratégie de court terme au détriment de l'environnement, de ses employés ou d'une bonne gouvernance. Quelle que soit la philosophie du fonds qu'ils gèrent (approche d'exclusion, investissement à impact...), ils rencontrent régulièrement le management pour l'interroger sur la façon dont l'entreprise gère sur le terrain financier, et aussi social, environnemental et sur la gouvernance.

En effet, l'appréciation d'une approche socialement responsable est subjective. À la différence des critères financiers, strictement quantifiables, la mesure des traits culturels, du niveau de transparence d'une entreprise, ou encore des valeurs éthiques, est difficile à réaliser avec des indicateurs. De ce fait, un score d'une même entreprise peut varier selon l'agence qui l'a établi en raison des différences dans les pondérations à chacun des critères.

De plus, certaines agences de notation extra-financière se spécialisent dans l'évaluation d'un critère au détriment d'autres. Proxinvest, par exemple, évalue les questions de gouvernance et exclue les fonds éthiques et culturels. D'une autre manière, un nombre croissant de sociétés de gestion et certains grands institutionnels tels que les caisses de retraite, les assureurs... développent leur propre système de notation extra-financier.

Cependant, des indicateurs communs commencent à être déployés, l’empreinte carbone, par exemple, est une mesure qui sert de base aux agences de notation pour évaluer l’impact environnemental des entreprises. De plus, les objectifs de développement durable, initiés par les Nations Unies en 2015, sont petit à petit considérés dans la méthodologie de notation en tant que référentiels pour la mesure d’impact.

La Commission Européenne, dans son plan d’action sur la finance durable, propose l’opportunité d’une modification du règlement sur les agences de notation financière qui imposerait à ces dernières d’intégrer explicitement des facteurs de durabilité dans leurs évaluations (Bompard, 2018).

C’est dernières années, la tendance va globalement à la centralisation des acteurs de la notation extra-financière, mais celle-ci n’apporte aucune garantie quant à la compatibilité des résultats.

VI- Conclusion

Les notions de développement durable et de diversité culturelle, encore floues pour plusieurs, rendent à première vue difficile l’opérationnalisation de ce projet. Cependant, les initiatives telles que la notation basée sur des critères d’investissement responsable et d’engagement en faveur de la culture pourraient effectivement permettre un véritable ancrage du concept dans la réalité.

Lorsque les gérants des fonds communs de placements responsables souhaitent investir dans une entreprise, ils doivent se fier à plusieurs indicateurs. Comme tous les professionnels de la finance, ils se fondent bien sûr sur des critères financiers. Toutefois, ils prennent aussi en compte des éléments extra-financiers.

Les agences de notation extra-financière évaluent les entreprises, mais elles n’attribuent pas de label. La plupart du temps, elles ne sont pas rémunérées par les sociétés qu’elles évaluent, mais elles sont essentiellement financées par les sociétés de gestion de portefeuille, qui achètent leur recherche.

Les critères d’évaluation de ces agences sont liés aux domaines de l’environnement, gouvernance, ressources humaines, clients/fournisseurs, engagement social. Nous trouvons également d’autres critères culturels tels que : la prévention de la corruption, respect des droits de l’homme, prévention des violations, respect de la liberté d’association et le droit à la négociation collective, la non-discrimination, élimination du travail des enfants...

De plus en plus, ces agences visent également à adopter une autre grille d’évaluation : les ODD, Objectifs de Développement Durable. Cette grille de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies en 2015, déclinée en 169 points, présente l’avantage d’être commune à toutes les agences de notation et rendra ainsi le travail des agences plus uniformisé et normalisé.

Les agences de notation extra-financière qui ont été prises dans cette étude comme un modèle de concrétisation ou d’application des principes d’économie mauve et durable aux sein des entreprises et des économies, ont marqué leur impact dans les économies développées. Cependant, le retard dans l’intégration de ces agences dans les pays en développement, à ce jour, signifie un retard de l’intégration sociétale et culturelle de ces économies dans l’économie mondiale, et ces pays doivent faire des efforts pour atteindre la croissance économique dont les tracés sont définis par les économies développées.

Néanmoins, la nouvelle phase que connaît la mondialisation, s’accompagne désormais d’une redistribution de la puissance, de l’intelligence et de la richesse. Ce principe de rééquilibrage s’opère au profit des pays émergents et en développement. L’affirmation de ces pays, associée à la crise systémique des économies occidentales, oblige à repenser de nouvelles stratégies avec de nouveaux outils conceptuels et opérationnels.

Enfin, cette évolution dans la mondialisation et dans la scène mondiale n’est pas seulement économique, elle est aussi culturelle. Le nouvel ordre mondial s’inscrit dans la diversité des

cultures de tous les pays du monde et le renforcement du culturel au profit d'une croissance économique durable.

Bibliographie

- 1- Al Hassan N et al. (2013). L'économie mauve : un objectif, une opportunité. Premier groupe de travail interinstitutionnel sur l'économie mauve. Conclusions. Paris, 11 juin 2013. Disponible sur <http://www.diversum.net/fichiers/File/L%27%C3%A9conomie%20mauve,%20un%20objectif,%20une%20opportunit%C3%A9.pdf> Consulté le 15/12/2019.
- 2- Arts Council England. (2012). Measuring the economic benefits of arts and culture. Practical guidance on research methodologies for arts and cultural organisations.
- 3- Baltà Portolés J & Elna Roig M. (2011). Approaches to cultural footprint. Proposal for the concept and ways to measure it. Centre Maurits Coppieters, Brussels.
- 4- Bédier et al. (2017). L'empreinte culturelle du secteur cosmétique. Diversum. disponible sur <http://diversum.net/fr/association/a.php?t=document-de-reference&id=74presse> Consulté le 15/12/2019.
- 5- Benhamou F. (2003). L'économie de la culture. Paris. La Découverte, coll : Repères.
- 6- Bompard H.(2018). Investissements éco-responsables : comment fonctionnent les agences de notation. Le guide de l'investisseur intelligent. Nalo.
- 7- Chelli M et Gendron y. (2015). L'expertise en évaluation socio-environnementale des entreprises : légitimation et mises à l'épreuve, Comptabilité - Contrôle - Audit, vol. Tome 21, no 2.
- 8- Gagnon J. (2012). L'économie mauve : économie, développement durable et diversité culturelle. Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP.
- 9- Le Journal des Arts. (2011). Rassembler l'économie et le culturel. L'actualité vue par Jérôme Gouadain, promoteur du concept "d'économie mauve", N° 354, 7 octobre.
- 10- Le Monde. (2011). L'économie mauve, une nouvelle alliance entre culture et économie. Idées, 19 Mai.
- 11- Pflieger S. (2011). La culture : À quel prix? . Coll : La France de demain. Paris. Ellipses.
- 12- RSE Pro. (2012). Information sur la Responsabilité Sociale pour une entreprise durable. Les agences de notation extra financière. Disponible sur : <http://rse-pro.com/agences-notation-extra-financiere-79> Consulté le 15/12/2019.
- 13- Throsby D. (1994). The Production and Consumption of the Art. A View of Cultural Economics. Journal of Economic Literature, Vol. XXXII, No 1 (March).
- 14- Villemure R. (2019). L'éthique pour tous ... même vous! . Les éditions de l'Homme.
- 15- Wackernagel M et William R. (1999). Notre empreinte écologique. Éditions Ecosociété.